

Le budget supplémentaire (A)

division des enquêtes sur les accidents. J'ai découvert le pot aux roses. On a constitué une commission royale d'enquête qui tient actuellement des audiences pour recueillir des témoignages sur toute cette affaire.

Cette façon de faire serait très utile dans un cas comme celui-là. Si le ministre des Transports semblait avoir quelque chose à cacher sur une question comme celle-là, alors nous choisirions les prévisions de son ministère et la Chambre l'interrogerait jusqu'à ce qu'il livre les renseignements voulus. Qui sait quel ministère ou ministre serait choisi? Ainsi les ministres seraient tous sur le qui-vive et un peu plus à l'écoute de leurs députés de l'arrière-ban et de l'opposition.

Il y a là, sur les banquettes ministérielles, un ancien ministre chevronné. Il a toujours été assez ouvert. Il aurait été encore plus ouvert et aux aguets s'il avait su que la Chambre pouvait l'interroger à loisir en comité plénier pendant plusieurs jours. Il se serait montré plus communicatif.

Voilà ce que cet amendement propose. Nous aurions été prêts à nous y soumettre nous-mêmes. Nous offrons un choix au président du Conseil privé. La seule différence entre sa motion et la nôtre, c'est que la Chambre consacre quatre jours à l'étude des crédits provisoires et des budgets supplémentaires, et trois jours au cours desquels le comité plénier pourra réellement questionner le ministre à fond, autant nous-mêmes que les ministériels de l'arrière-ban. Rien ne les empêcherait de poser en comité plénier toutes les questions qu'ils voudraient.

Voilà ce que nous voulons qu'on fasse pour le budget principal des dépenses. Nous pensons que cela va beaucoup changer les choses à l'étape du comité, car les ministres seront alors enclins à être raisonnables. Ils n'auront pas intérêt à ce que l'opposition s'en prenne à leur ministre ou les mette sur la sellette à la Chambre. Ils seront directs. Tout compte fait, cela va améliorer tout le système.

Ce qui me déçoit, dans l'état actuel des choses, c'est qu'on ne peut rien faire quand le gouvernement essaie de nous gruger. Nous avons été nous-mêmes de l'autre côté. Nous ne voulons pas nous faire avoir. Personne ne veut donner un couteau à son voisin qui veut le poignarder. C'est uniquement parce que nous connaissons mal le jeu et parce que nous n'étions au gouvernement que depuis quelques mois que nous étions prêts à faire de telles propositions. Si nous avions été à la tête du pays depuis 16 ans, nous serions aussi médiocres que le gouvernement d'en face, c'est vraisemblable. Je voudrais qu'on m'accorde d'abord seize ans et qu'on voie ensuite si on peut faire la comparaison. Il ne devait pas en être ainsi.

Voilà donc nos propositions. Nous espérons que le président du Conseil privé va accepter cet amendement. Sinon, il pourra voir avec notre leader à la Chambre s'il y a moyen de s'entendre.

Pour terminer—j'aurais certainement encore beaucoup de choses à dire—mais je ne veux pas monopoliser le micro, car je

sais que de nombreux collègues aimeraient intervenir. De ce bord-ci de la Chambre, nous voulons vraiment collaborer.

● (1730)

En tant qu'ex-ministre des Finances, je serai très franc. Je tiens à ce que beaucoup de ces bills soient adoptés, notamment ceux qui portent sur les conventions fiscales, sur la législation bancaire, sur les accords de Bretton Woods. Beaucoup de bills ne sont pas du tout controversés et devraient être adoptés en un temps raisonnable par la Chambre pourvu que les députés de ce côté-ci aient la chance de donner leur avis et qu'ils soient traités avec un minimum de déférence.

Il nous reste quatre ou cinq ans à passer dans cette législature et je ne crois pas personnellement que ce qui sera dit cette année ait grand effet sur les prochaines élections. Je tiens à ce que le Parlement remplisse bien son rôle et qu'il étudie à fond les questions sur lesquelles l'opposition et le gouvernement ne seront pas d'accord. Pour les autres, il vaudra mieux ne pas trop s'appesantir. Cependant, nous ne pourrions travailler en bonne intelligence que si le gouvernement se montre conciliant, ce qui n'est pas le cas depuis dix jours. Ils ont mis une première fois notre patience à rude épreuve au moment de l'exposé financier de lundi soir, et à nouveau mardi en présentant les prévisions budgétaires. Tout cela est bien beau, mais ne nous incite guère à nous montrer conciliants.

Si nous avons la possibilité, avec les députés de l'arrière-ban d'en face, d'étudier les prévisions budgétaires sachant qu'en définitive nous pourrions exercer certaines pressions sur les ministres récalcitrants, sur ceux qui sont vaniteux ou qui ont quelque chose à dissimuler, toute la situation sera sensiblement améliorée, nous gagnerons beaucoup de temps en comité et l'atmosphère sera bien assainie, je l'espère.

Je n'ai aucun éloge à adresser au gouvernement en ce moment. Dans mon prochain discours, j'aimerais pouvoir louer le gouvernement d'avoir agi judicieusement. Je n'ai pu le faire jusqu'ici, mais je le signale au président du Conseil privé (M. Pinard) en espérant qu'il réagira afin que nous puissions abattre une lourde besogne d'ici la fin de juillet, ajourner pour une semaine, ou deux puis rentrer à la mi-août pleins d'énergie et de vigueur pour nous remettre à la tâche.

Je m'empresse donc de proposer, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) la motion dont votre Honneur est saisie, et j'espère que les députés d'en face l'accueilleront favorablement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de soumettre cet amendement à la Chambre je tiens à lui faire part de mes préoccupations relativement à son dernier paragraphe dans lequel il est proposé qu'en cas d'adoption de celui-ci par la Chambre, si je comprends bien, il ne serait pas touché par une quelconque limite de temps prévue dans le Règlement ou tout autre règlement temporaire, ordinaire ou encore permanent relatif aux subsides, etc... D'après ce que je comprends, l'amendement propose de tenir un débat d'une durée illimitée et je pense donc qu'il serait souhaitable que les députés me laissent profiter de l'heure du dîner pour consulter les greffiers afin de déterminer ce qu'il convient de faire.